PETR du PAYS du CENTRE OUEST BRETAGNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Membres
23

Membres titulaires présents	Membres suppléants Présents votants
14	1

Date de convocation
29/01/2024

Acte rendu exécutoire transmis à la Préfecture le : 06/03/2024

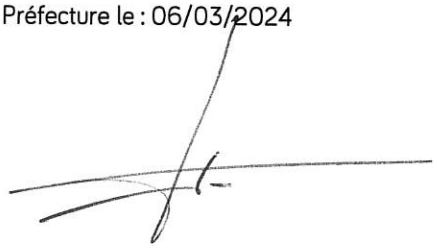

Acte affiché le : 06/03/2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 21 Février, s'est réuni le Comité Syndical du Pays du Centre Ouest Bretagne (PETR), sous la présidence de Monsieur Jean-Charles Lohé.

Titulaires présent.e.s votant.e.s : Annick Barré, Dominique Cogen, Jean-François Dumonteil, Françoise Guillerm, Joëlle Le Bihan, Rollande Le Borgne, Hubert Le Lann, Sandra Le Nouvel, Rémy Le Vot, Jean-Charles Lohé, Jacqueline Mazéas, Michel Morvant, Éric Prigent, Patrick Urien.

Titulaire présent non votant : Bernard Saliou.

Titulaires votant.e.s excusé.e.s : Tugdual Braban, Renée Courtel, Catherine Henry, Guillaume Robic.

Suppléant.e.s présent.e.s votant.e.s : Paul Cozic.

Suppléant.e.s excusé.e.s : Christophe Daniel, Daniel Le Caër.

Fixation de la cotisation des EPCI pour l'exercice 2024

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu en Bureau syndical le 6 décembre 2023,

Vu la population municipale au 01/01/2020,

Vu la convention entre les EPCI, le Pays Centre Ouest Bretagne et l'association ICOB, signée le 20/12/2018,

Vu les propositions du bureau syndical du 14 février 2024,

Le président, Jean-Charles Lohé propose le maintien en 2024 d'une cotisation par EPCI pour le fonctionnement du Pays de 4,8825 € par habitant et une cotisation par EPCI pour ICOB de 0.3671 € par habitant. Ces 2 cotisations proposées sont identiques à 2023.

Il propose d'inscrire au budget primitif de 2024 les cotisations des EPCI telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

Structure	Population municipale 2020	Cotisations Pays 2024 (identique à 2023)	Cotisation ICOB 2024 (identique à 2023)	**Cotisations TOTAL 2024** (Pays + ICOB)
		4,8825 / hab	0,3671 / hab	
CCKB	18 196	88 842 €	6 680 €	95 522 €
Poher Cté	15 337	74 883 €	5 630 €	80 513 €
CC Haute Cornouaille	14 864	72 573 €	5 457 €	78 030 €
Monts d'Arrée Cté	7 640	37 302 €	2 805 €	40 107 €
Roi Morvan Cté	24 485	119 548 €	8 988 €	128 536 €
TOTAL EPCI	**80 522**	**393 148 €**	**29 560 €**	**422 708 €**

Le Comité syndical,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité des suffrages exprimés,

Approuve la fixation des cotisations des EPCI pour l'exercice 2024 telles que ci-dessus présentées.

Le Président,
Jean-Charles LOHÉ